

Extrait de l'inventaire de Saint-Mathieu (30 janvier 1906)

Inventaire

des biens dépendant de la Fabrique de la Chapelle
paroissiale de Saint Mathieu, à Quimper, et de ses
annexes dressé en exécution de l'article 3 de la Loi du 9 Xbre
1905.

L'an mil neuf cent six, le trente janvier, à dix heures
du matin.

En présence de M. Le Roy, recteur de St Mathieu
et de Chabre, avocat, président du bureau des marguilliers,
demeurant à Quimper.

Nous soussigné, Le Duc, receveur des Domaines à Quimper
légalement commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur
des Domaines à Quimper, avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire
descriptif et estimatif des biens de toute nature, détenus par la
Fabrique paroissiale de St Mathieu à Quimper et de ses annexes.
Monsieur de Chabre, aussitôt, nous a requis d'insérer ce qui suit,
" Les biens à l'inventaire desquels, etc....."

Après la lecture de cette protestation, M. Le Roy, recteur
de St Mathieu, a déclaré qu'il y adhère pleinement, et se refuse
à assister lui-même aux opérations de l'inventaire.

M. le Curé de St Mathieu, nous remet, en outre, une
réclamation écrite, signée de lui et du bureau des marguilliers,
tenant entière présent à cette réclamation, portant sur les cinq
autels principaux, la chaire, les six confessionnaux, les 14 stations du
chemin de la Croix, les fonts baptismaux, les deux lampes du sanctuaire,
toutes les statues en pierre blanche de l'église, celle en terre cuite de St
Antoine de Padoue, enfin les charniers avec croix qui sont sur les
autels du Sacré-Cœur, de la Vierge, de St Joseph et de Sainte Anne.
étant sa propriété actuelle et n'ayant pas encore été donné à
l'Eglise, de la reconstruction de laquelle il a été le promoteur

et, à l'appui de sa revendication, il a exhibé les reçus des différents fournisseurs. — Cette réclamation est annexée au présent inventaire.

En conséquence :

Nous, soussigné, Le Du, receveur des Domaines à Quimper, avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif.

1^o des détails appartenant à l'Eglise et concourant à l'aspect de l'ensemble;

2^o Des biens mobiliers de toute nature, déterminés par la Fabrique de l'Eglise paroissiale de St Mathieu.

1^o Description de l'Eglise — Biens de la Commune
Evaluation du sol — à qui appartient le sol et dont la
Immubles par destination — fabrique n'a que la jouissance.

L'Eglise paroissiale de St Mathieu, de construction toute récente, a été terminée et livrée à la date du 13 Décembre 1896. Elle a été consacrée le 21 Jbre 1896.

Il ne reste de l'ancien édifice que le vitrail du fond de l'abside (vers 1529 des beaux arts) les dix stalles du chœur, le chemin de la croix et l'orgue; plus une partie du ciel autel.

L'église a une longueur totale à l'extérieur, de 44 mètres, à l'intérieur de 47 m. 30 — La largeur intérieure est de 20 mètres et sa hauteur, sous clef de voûte, d'environ 12 mètres.

Les bras du transept n'ont, chacun, que 2 mètres de profondeur. La hauteur totale du clocher, du sol au sommet, est de 32 mètres. on pourrait évaluer le sol utilisé à environ 15 000 francs.

L'Eglise est d'architecture ogivale pure avec nef et deux bas-côtés.

Le chœur, compris dans la nef, comporte un maître autel de marbre, un siège épiscopal en bois, 10 stalles en bois, dont cinq de chaque côté — une galerie en bois plein en forme d'accoustoir. Les bois, d'essence de chêne ne sont guère sculptés et n'ont pas de valeur artistique. Le chœur est fermé par une balustrade de marbre, s'ouvrant au milieu.